

# Observatoire Jeunes et Société

Numéro sous la direction de  
María Eugenia Longo et  
Cécile Van de Velde

BULLETIN  
D'INFORMATION  
VOL. 15, NO 1  
HIVER 2018

## Inégalités, politiques de jeunesse et territoires

**MARÍA EUGENIA LONGO**

*Institut national de la recherche scientifique*

**CÉCILE VAN DE VELDE**

*Université de Montréal*

Un mouvement paradoxal touche nos sociétés actuelles : tandis que certaines des inégalités ont été réduites, d'autres émergent ou se renforcent dans les parcours de vie. Par exemple, d'un côté, la féminisation relative de l'activité et de l'emploi, l'élévation du niveau des diplômes de la population et l'accès à la consommation des biens ont permis de réduire – en apparence du moins – certaines « inégalités structurelles » en fonction du sexe, de la formation ou de l'origine sociale, tout en leur donnant de nouveaux visages. De l'autre côté, la fragmentation du marché du travail a conduit à une requalification de catégories sociales auparavant plus délimitées, introduisant ou multipliant des différences « intracatégorielles » (Fitoussi et Rosanvallon, 1996). Nos sociétés sont désormais confrontées à une accentuation rapide des inégalités sociales de revenus, en cours depuis plusieurs décennies (Piketty, 2013). La

crise, et les politiques d'austérité qu'elle a légitimées dans son sillage, sont venues accentuer ces fragmentations et accélérer les trajectoires de différenciation sociale. Ce double mouvement a été mis en lumière dans différentes régions de l'Occident (Green et Kesselman, 2007; OCDE, 2008; INSEE, 2012 ; Cruces et Gasparini, 2013; CEPE 2014). Or, particulièrement touchés par la crise et l'austérité, les jeunes sont au cœur de cette recomposition des inégalités. La seconde décennie du 21<sup>ème</sup> siècle est le théâtre d'un double renforcement des inégalités *inter* et *intragénérationnelles*, c'est-à-dire à la fois *entre* les générations et à *l'intérieur* de chacune d'entre elles (Van de Velde, 2014). Intergénérationnelle, car si toutes les générations ont été touchées par la crise, on a assisté à une dynamique de concentration des difficultés potentielles chez les jeunes adultes et particulièrement les entrants sur le marché du travail. Cette dynamique est perceptible, entre autres, dans un creusement accentué du taux de chômage des jeunes, ou une augmentation accélérée du taux de pauvreté juvénile dans la plupart des

### ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO...

Cécile Van De Velde et María Eugenia Longo	1
Caroline Reynaud et Dunya Acklin	3
Marco Alberio, Salim Beghdadi	5
Leslie Touré Kapo	7
Marie Dumollard, Benjamin Weiss et Martin Goyette	9
Jean-Guillaume Simard, Isabelle Morin et Michaël Gaudreault	11
María Eugenia Longo, Johanna Cardona et Eve Desroches-Maheux	13

sociétés occidentales (OCDE, 2014). Intragénérationnelle, car le processus d'accentuation des inégalités amorcé dès la fin des années 1970 se traduit depuis quelques années par des effets accélérés de polarisation interne au sein des jeunes générations, et par le décrochage « par le bas » de certaines franges les plus vulnérables. Présent chez toutes les générations, ce

processus est particulièrement sensible au moment de l'entrée dans la vie adulte, et induit une forte pénalisation sociale des jeunes dépourvus de diplômes (Chauvel et Schröder, 2013).

Ce mouvement de recomposition rapide des inégalités pose de nouveaux défis aux politiques publiques s'adressant à la jeunesse. Parmi ces défis, la question des territoires tend à s'imposer comme un enjeu majeur, alors même que ces dispositifs se déploient en de multiples échelons, locaux, nationaux et internationaux. En effet, les interventions publiques en direction de la jeunesse ont fait l'objet, ces dernières années, d'une double reconfiguration : à côté des politiques nationales, on a assisté d'une part à la montée en puissance de l'échelon territorial local (Loncle, 2010), et d'autre part, à la mise en place de dispositifs transnationaux, notamment dans les aides à la mobilité étudiante et juvénile. Cette forte territorialisation des politiques de jeunesse présente un défi incontestable en matière de couvertures et d'inégalités : l'accumulation des échelles de régulation laissent des interstices vacants dans les territoires moins couverts ou moins dynamiques, et tous les jeunes ne peuvent bénéficier des effets leviers de ces politiques.

Ce défi territorial est aujourd'hui réactualisé par les politiques d'austérité qui ont été mises en place dans le sillage de la crise de 2008. Alors même que les effets de la conjoncture économique ont touché de plein fouet les jeunes générations – en particulier les franges les moins diplômées – (OCDE, 2017), l'austérité met à l'épreuve la stabilité et l'ampleur de la couverture territoriale en matière de soutien public aux jeunes générations. D'une façon générale, même si elle prend des formes très différentes d'une société à l'autre,

l'austérité s'est traduite par d'un côté, l'augmentation de la fragilité économique de certaines catégories de jeunes, et de l'autre, par un durcissement des conditions de leur accompagnement par les intervenants – soumis à de nouvelles pressions en termes de conditions de travail – au sein des institutions intervenant auprès des jeunes en difficulté.

Telles sont les questions centrales qui ont été abordées lors d'un colloque organisé dans le cadre de l'ACFAS par l'Observatoire Jeunes et Société et la Chaire de recherche du Canada sur les inégalités sociales et les parcours de vie, qui a eu lieu à Montréal en mai 2017 : alors que ce colloque portait plus largement sur les politiques jeunesse, la problématique du territoire s'est posée avec une telle acuité que nous avons donc décidé d'y consacrer ce numéro du bulletin de l'Observatoire Jeunes et Société. Pour éclairer ces enjeux, ce numéro réunit donc des contributions de chercheurs issus de différents horizons et disciplines, pour mettre en perspective les différents effets de ces lignes de faille territoriales au sein des politiques de jeunesse. Ces contributions se déploient en trois volets interdépendants, en se penchant sur : 1. la façon dont les dynamiques conjointes de l'austérité et des politiques néolibérales reformulent aujourd'hui les politiques de jeunesse, en favorisant leur « activation » et leur « employabilité », et en modifiant les conditions de travail des intervenants (Reynaud et Acklin; Alberio; Kapo), ou par l'articulation des dispositifs très différents qui laissent entrevoir des choix de société spécifiques en matière d'emploi de jeunes (Longo, Cardona, Desroches-Maheux); 2. la nécessité de saisir ces évolutions des politiques de jeunesse au Québec par le prisme du territoire, depuis leurs fondements (Dumollard, Weiss et Goyette) jusqu'à leurs effets, par exemple en matière d'éducation (Simard, Morin et Gaudreault).

## Références

- Chauvel, L. et Schröder, M. (2014). «Generational inequalities and welfare regimes », *Social forces*, 92, 1259-1283.
- Cruces, G. et Gasparini, L. (2013). *Políticas sociales para la reducción de la desigualdad y la pobreza en América Latina y el Caribe. Documento de Trabajo, Document de trabajo No 142*. CEDLAS, FCE-UNLP.
- Fitoussi, J-P. et Rosanvallon, P. (1996). *Le nouvel âge des inégalités*. Paris: Seuil.
- Insee, (2012). *France, portrait social*. Insee Références, Édition 2012.
- Lima, L. (2016). *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*. Nîmes: Editions Champ social, Coll. «Questions de société».
- Loncle, P. (2010). *Politiques de jeunesse, les enjeux d'intégration*. Rennes: Presses, universitaires de Rennes.
- OCDE (2008). *Croissance et inégalités*. Paris: Éditions de l'OCDE.
- OCDE (2014). *Panorama de la société 2014: Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Paris: Éditions OCDE.
- OCDE (2017). *Regards sur l'éducation 2017: Les indicateurs de l'OCDE*, Paris: Editions OCDE.
- Piketty, T. (2013). *Le capital au XXIème siècle*, Paris: Le Seuil.
- Van de Velde, C. (2014). «Inégalités au sein de la jeunesse», Dans Alain Bihir et Roland Pfefferkorn (dir.), *Dictionnaire des inégalités*, Paris: Armand Colin.

# Activation des jeunes adultes à l'aide sociale : un retour de la morale au détriment du droit ?

CAROLINE REYNAUD  
DUNYA ACKLIN

Haute école spécialisée de Suisse occidentale

« Les jeunes adultes à l'aide sociale toucheront moins » (24Heures, 23.01.2017), *Neuchâtel réduit l'aide sociale des jeunes adultes* » (La Tribune de Genève, 19.01.2017). Depuis une dizaine d'années, la question des jeunes émergeant à l'aide sociale (JAAS) est d'actualité en Suisse, comme le montrent ces titres de presse qui renvoient à une décision des ministres cantonaux des affaires sociales de réduire les forfaits d'aide pour cette catégorie. La Suisse est une confédération de 26 cantons, et même s'il existe des recommandations au niveau intercantonal concernant l'aide sociale, ceux-ci ont une autonomie dans ce domaine qui se traduit par des législations différentes.

Ce texte est rédigé à partir de quelques résultats d'une recherche sur les processus de catégorisation des JAAS et sur les interventions menées à leur égard. Elle a été réalisée en partenariat avec quatre structures actives dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelles des jeunes. Deux questions principales ont dirigé la démarche : comment le phénomène des jeunes adultes à l'aide sociale est-il caractérisé ? Comment les interventions menées à leur égard sont-elles légitimées ? Trois volets distincts ont permis de répondre à ces interrogations. Le premier s'est intéressé aux différences en termes de politiques publiques de trois cantons francophones et met en exergue une tendance actuelle commune de considérer les JAAS comme une catégorie spécifique de l'action sociale légitimant un traitement différencié, et notamment une diminution des montants alloués (Acklin et Reynaud, 2017). Le deuxième s'est centré sur la documentation des

dispositifs institutionnels ayant vu le jour pour favoriser l'insertion de ces jeunes et relate une forte légitimation de la logique d'activation couplée à des formes d'individualisation des logiques d'intervention (suivi socioéducatif centré sur l'élaboration d'un projet « réaliste et réalisable » et sur le renforcement des compétences personnelles, *coaching*, etc.). Or, ces formes d'individualisation, voire de psychologisation de l'intervention menée auprès des JAAS présentent le risque de sur-responsabiliser ce groupe, alors que des facteurs structurels et/ou institutionnels expliquent en bonne partie leurs difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Le dernier niveau d'analyse met quant à lui à jour les logiques ressortant des discours des professionnel-le-s de l'aide sociale qui accompagnent ces JAAS. Cet article reprend l'un des enjeux principaux ressortant des résultats de ce troisième volet. Il questionne plus particulièrement les risques de moralisation dans la prise en charge politique et professionnelle de ce public et leurs implications quant à la légitimité du droit à des prestations sociales.

## Évaluation des attitudes : poids des attentes et injonction paradoxale

Les propos des assistants sociaux évoquent largement les attitudes des jeunes lorsqu'ils parlent de leurs interventions. Si celles-ci ne sont pas perçues comme la cause des difficultés d'insertion des jeunes, elles sont cependant considérées comme l'une des contraintes majeures qui pèsent sur leurs actions notamment en matière de collaboration. L'analyse fait apparaître une dichotomie entre des jeunes définis comme ayant les bonnes attitudes et des jeunes dont les comportements sont perçus beaucoup plus négativement. Il est intéressant de constater que ces attitudes sont évaluées en fonction de

deux critères distincts : premièrement selon un critère lié à l'employabilité (Schultheis, 2008) : le jeune doit être motivé, faire preuve d'initiative, savoir respecter le cadre, faire preuve de constance, être prêt à l'effort, etc. Deuxièmement et de manière cumulative, l'évaluation repose sur un critère de respect des attentes institutionnelles liées à l'aide sociale en termes de collaboration : le jeune doit se montrer docile, preneur de ce qui lui est proposé, faire profil bas, faire en quelque sorte allégeance à l'institution.

Pour appartenir à la catégorie des « bons assistés », plusieurs attitudes sont ainsi attendues de ces jeunes comme le montrent les extraits suivant :

« [pour les jeunes] ce n'est pas vraiment une honte de venir demander l'aide sociale. Souvent c'est presque un dû (...) quand on leur pose des exigences, ils n'acceptent pas vraiment. Souvent, c'est un peu difficile. »

« J'ai toujours une attente très forte, qu'il prenne ce que je lui propose (...) Mes attentes elles sont là, qu'il prenne ce que je peux lui offrir. »

« J'ai pas d'attente (rires). Les gens passifs, j'ai un peu de difficultés à travailler avec eux (...) »

Ces attitudes peuvent être lues comme contradictoires puisqu'il s'agit de se présenter à la fois comme un perdant et comme un battant (De Gaulejac et al., 2014) et/ou comme faisant preuve d'autonomie, tout en se montrant preneur de ce que les professionnels proposent en termes de ressources ou dispositifs. Moriau (2011) a résumé par l'expression *sois autonome !* » l'injonction paradoxale qui pèse sur ces jeunes en lien avec la norme d'autonomie à laquelle ils sont soumis.

## Les « bonnes » attitudes : contrepartie du droit à l'aide ?

Les données mettent également en évidence que dans ce contexte prônant l'activation, le droit à l'aide sociale tend à être remis en question par certains, notamment lorsque les attitudes attendues ne sont pas présentes.

Keller (2007) a bien montré que les JAAS incarnent la figure de l'« indigent valide » ou de l'« indigent indigne », au cœur de tous les soupçons d'abus. En conséquence, le droit à l'aide sociale peut leur être contesté, tout particulièrement lorsque le critère de « docilité » n'est pas rempli par le jeune. Dans un tel cas, ce dernier basculerait dans la catégorie du « mauvais pauvre », démontrant qu'une forme de moralisation est à l'œuvre. « *laisser un jeune à l'aide sociale sans rien lui demander en contrepartie, on lui donne l'idée que c'est un droit et que c'est normal* » « (...) *Alors souvent ils mettent en avant le droit mais en contrepartie ils ne sont pas très collaborants* ». Ces propos montrent comment certains professionnels peuvent aller jusqu'à considérer l'aide matérielle, pour cette catégorie particulière, davantage comme un privilège qui se mérite que comme un droit. Le droit apparaît donc parfois comme étant conditionné par

l'évaluation de l'attitude du jeune, ce qui devient un enjeu majeur de la contreprestation et donc de la collaboration.

Le danger d'accorder une aide « sur un mode plus ou moins facultatif » (Castel, 2009, p.245) ou « au mérite » (Keller, 2007, p. 12) – logique qui semble d'ailleurs se répandre dans d'autres secteurs de la protection sociale ou à l'égard d'autres publics – met à mal le droit fondamental sur lequel repose l'aide sociale, en Suisse comme ailleurs, ainsi que le principe de l'égalité de traitement. Ainsi, à l'instar de Castel, il apparaît primordial de reconnaître le statut d'ayant droit aux bénéficiaires des prestations sociales, non seulement pour les considérer comme citoyens à part entière, mais également pour réaffirmer la valeur de solidarité sur laquelle repose le système de protection sociale.

Les enjeux liés à l'insertion de ces jeunes se situent donc clairement au niveau symbolique et politique, alors qu'ils sont souvent réduits à leurs aspects économiques ou socioprofessionnels. Ainsi, le travail social, comme acteur potentiel de promotion de cette citoyenneté, se trouve au cœur de la mise en œuvre d'une politique qui, sans vigilance, pourrait dériver vers d'anciens démons en termes de moralisation, de stigmatisation et de disqualification des comportements d'un groupe social.

Les enjeux liés à l'insertion de ces jeunes se situent donc clairement au niveau symbolique et politique, alors qu'ils sont souvent réduits à leurs aspects économiques ou socioprofessionnels.

## Références

Acklin, D. et Reynaud, C. (2017). « La formation, contrepartie exigible et légitime de l'aide sociale ? », *Les politiques sociales*, 1&2, 81-95.

Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*. Paris : Seuil.

de Gaulejac, V., Blondel, F. et Taboada-Leonetti, I. (2014). *La lutte des places*. Paris : Desclée de Brouwer.

Keller, V. (2007). *Gouverner les pauvres. Les jeunes d'abord*. Dossier du mois de l'Artias. [http://www.artias.ch/wp-content/uploads/2008/08/Dossier\\_janvier\\_2007.pdf](http://www.artias.ch/wp-content/uploads/2008/08/Dossier_janvier_2007.pdf). Document consulté le 19 juin 2017.

Moriau, J. (2011). « Sois autonome! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté », Dans M. Goyette, Pontbriand, A et Bellet, C (dir.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté* (pp.15-32). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Schultheis, F. (2008). « La jeunesse, mythe moderne », Dans M.-O. Gonseth, Y. G. Laville et Mayor (dir.), *La marque jeune* (pp.248-256). Neuchâtel: Musée d'ethnographie.

## Notes

<sup>1</sup> Recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique : « Jeunes adultes entre aide sociale et dispositifs d'insertion socioprofessionnelle dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg : catégorisation d'un public et des interventions à son égard » (FNS-DORE, 12DPD6\_124620).

# Continuer à agir pour et avec les jeunes dans un contexte d'« austérité ». L'exemple de La Mitis au Bas-Saint-Laurent <sup>1</sup>

**MARCO ALBERIO**

*Université du Québec à Rimouski*

**SALIM BEGHDAI**

*Université du Québec à Montréal*

Cette contribution se présente davantage comme une discussion ouverte à partir de données qualitatives et quantitatives, sans toutefois entrer dans une présentation systématique des données. Le but est avant tout d'amorcer un échange autour des changements de perspective de l'action sociale communautaire. Dans un monde où la doctrine néolibérale dans sa « toute puissance » fait de l'individu l'élément central du système, lui faisant porter la responsabilité de ses échecs, on se retrouve aujourd'hui : « (...) dans la deuxième vague, celle des tables de l'initiative individuelle, de la soumission à l'égard de normes de performance : l'initiative individuelle est nécessaire à l'individu pour se maintenir dans la socialité. » (Ehrenberg, 2008, p. 245). Il devient essentiel pour le sociologue d'aller plus loin dans la compréhension des acteurs et d'interroger le potentiel de changement social dont ils sont porteurs, mais également de souligner les limites de cette posture. Nous nous appuyons notamment sur des données collectées auprès d'intervenants qui travaillent avec des jeunes (16-35 ans) en milieu rural dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cette recherche, mais aussi nos différentes rencontres avec les acteurs du milieu communautaire (débat et séminaires tels que le Forum Social Mondial ou d'autres recherches) nous permettent d'observer la validation quasi unanime d'un nouveau paradigme dans le domaine de l'intervention sociale. La reconfiguration du secteur communautaire au Bas-Saint-Laurent (MRC de La Mitis) confronte, comme partout ailleurs au Québec, les acteurs aux multiples contraintes de la « rationalisation » des dépenses, plus

connue sous le nom d'austérité. Les effets secondaires de ce phénomène vont influencer l'action communautaire et imposer de nouveaux défis à sa mission et à ses caractéristiques historiques.

## Le contexte

La présence et l'accès aux services communautaires sont une problématique territoriale fondamentale (Doré et al., 2011 ; Alberio, 2015). En effet, certains milieux ruraux peuvent se caractériser par leur isolement, et cet isolement sera d'autant plus fortement ressenti que les conditions de mobilité seront réduites. De ce fait, la population jeune risque d'être doublement exclue : par manque de services et par manque de moyens d'y accéder. Notons que les enjeux liés à la mobilité et à l'accès aux services ne se rapportent pas seulement aux problématiques psychosociales, mais bel et bien à l'ensemble des services offerts aux jeunes, ces services étant plus difficiles et coûteux à mettre en place du fait de l'isolement. Ainsi, les réductions budgétaires et les coupures de subventions risquent d'affaiblir les actions de différents acteurs communautaires qui visent à rejoindre les populations les plus marginalisées avec le plus de variétés de services. Ajoutons pour finir que les jeunes ne sont pas un groupe homogène et qu'il est question de financements capables de

différencier les actions, afin de supporter les besoins variés en éducation, loisirs, interventions socioprofessionnelles et autres.

En premier, pour rejoindre les jeunes ruraux, et surtout les plus vulnérables, il faut inverser une dynamique négative basée sur une défiance de leur part envers les institutions. De plus, l'isolement et le manque d'accessibilité aux services et aux mêmes opportunités disponibles en milieu urbain font en sorte que les jeunes de milieu rural se sentent désavantagés par les politiques locales (Perdrix, 2008 ; Alberio, 2015).

Ce point est crucial car la participation des jeunes à l'échelle locale influence fortement le développement des territoires. Avec un taux de vieillissement supérieur à la moyenne québécoise et une faible population entrante, le Bas-Saint-Laurent subit indéniablement un ralentissement socio-économique encore plus important sans l'apport des plus jeunes.

## Le poids écrasant de la logique gestionnaire

Le Bas-Saint-Laurent compte sur plusieurs organismes et initiatives. Ainsi, il est possible de constater que, même si l'éventail des organismes en faveur des jeunes est moins important que dans des milieux urbains, la MRC de La Mitis renferme malgré tout un ensemble de

Ainsi, les réductions budgétaires et les coupures de subventions risquent d'affaiblir les actions de différents acteurs communautaires qui visent à rejoindre les populations les plus marginalisées avec le plus de variétés de services.



services plutôt complet. Cependant, le maintien de ces services ne se fait pas sans difficulté. Surtout après le démantèlement de la Conférence Régionale des Élus et la lente reconstruction d'autres lieux de concertation.

Or, la question du financement reste la question centrale : en effet, comment prévoir de nouveaux projets ou initier de nouvelles démarches quand, selon notre questionnaire effectué en 2015, un tiers des intervenants s'attendent à des coupures budgétaires pour l'année suivante ? Dès le départ, le problème est posé et la marge de manœuvre des organismes semble être relativement limitée.

Dans une logique gestionnaire, les enjeux qualitatifs du travail accompli semblent être plutôt placés en retrait par rapport au nombre de fréquentations, de réussites quantifiables, de progrès accomplis par les usagers des ressources. Il n'est plus alors simplement question d'intervention sociale, mais en premier de mise en valeur des résultats obtenus, afin d'obtenir un renouvellement de subvention.

Poussé à son paroxysme, l'esprit gestionnaire devient alors le premier obstacle aux problèmes qu'il prétend pouvoir résoudre : des problèmes relationnels, communicationnels, humains, qui nécessitent empathie, sensibilité, ouverture d'esprit et adaptation. De plus, les problèmes financiers mettent à risque la concertation (Alberio, 2015b).

En attendant des financements appropriés, les intervenants interrogés tentent de dépasser les obstacles qui se présentent à eux. Des plans d'action conjoints sont ainsi élaborés et des partenariats sont scellés afin d'aller vers plus de prévention dans les écoles primaires, plus de formations à la citoyenneté, plus de publicité des services, plus de collaborations intersectorielles. Afin de pallier aux problèmes posés par la logique gestionnaire, les résultats de la

recherche invitent notamment les intervenants à s'appuyer sur les caractéristiques du milieu rural : les liens familiaux et communautaires forts, qui sont parfois un obstacle à l'intervention, peuvent aussi devenir une force, si la famille et quelques fois la communauté est incluse dans un processus d'accompagnement ou de prise en charge.

## Conclusion

Au fil de ce travail, nous avons pu explorer les enjeux relatifs au désengagement des pouvoirs publics dans le domaine communautaire, avec des conséquences affectant à plusieurs niveaux la qualité des services offerts aux jeunes. Il n'est donc pas surprenant que parmi les principales préoccupations des jeunes on retrouve l'isolement territorial, l'emploi et l'accès aux services, ces dimensions étant bien évidemment liées, comme nous l'avons montré précédemment.

Les régions ont pourtant besoin des jeunes pour se développer. Or il ne semble pas toujours possible de les rejoindre en l'état actuel des choses, du fait d'une défiance de leur part à l'égard des institutions. Cette situation problématique décrit bien les obstacles auxquels se trouvent confrontés les intervenants communautaires. Ces derniers ont la lourde charge de rétablir une relation de confiance avec les jeunes et les citoyens quand les pouvoirs publics préconisent une rationalisation des dépenses poussée à l'extrême. Il en résulte tout ce que l'on connaît en termes de surmenage, de *burn out* et de manque des effectifs.

L'intervention communautaire est ainsi appelée à se reconfigurer davantage (sans par contre trahir sa nature et mission de base) en multipliant les partenariats et en sortant des cadres préétablis. Elle est aussi amenée à aller de l'avant grâce aux technologies de l'information et de la communication. L'intervention dépend en effet de sa capacité à rejoindre son public, et les

intervenants doivent aujourd'hui plus que jamais redoubler leurs efforts pour sensibiliser, médiatiser et mobiliser les citoyens, car en définitive tout repose encore plus sur les citoyens.

## Références

Alberio, M. (2015a). *Les besoins des jeunes âgés de 16 à 35 ans dans la MRC de La Mitis. Rapport de la recherche partenariale.* Université du Québec à Rimouski - COSMOSS.

Alberio, M. (2015b). « Initiatives locales et les défis des acteurs du milieu face aux coupes et aux changements actuels », *Organisation et territoire*, 25 (3), 53-60.

Doré G., Restier M. et Sadon C. (2011). « Services en milieu rural (accessibilité, organisation et gouvernance territoriale) l'apport des Pays ». *Pour*, 1(208), 35-42.

Jacob, O. (1999). « Compte-rendu du livre de Alain Ehrenberg, La fatigue d'être soi. Dépression et société », *Revue française de sociologie*, 40 (4), 778-780.

Perdrix, C. (2008). « Jeunes ruraux, un engagement spécifique? », *Revue projet*, 4 (305), 58-61.

## Notes

<sup>1</sup>Cette article représente la synthèse d'un article actuellement sous-évaluation dans une autre revue scientifique.

<sup>2</sup>Organismes de développement territorial, soutien aux projets et à la mobilisation, commissions scolaires, centres de formation pour adultes, centres de formation professionnelle, centres de lecture, écriture et de formation, accompagnement psychosocial, travail de rue, traitement des dépendances, prévention du suicide, aide aux démunis. À quoi il faut ajouter le partenariat COSMOS.

# Une autre lecture de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 : contribution à un regard critique

LESLIE TOURÉ KAPO

Institut nationale de la recherche scientifique

Ce court article porte un regard critique sur la Politique Québécoise de la Jeunesse (PQJ) 2030 et la Stratégie d'Action de Jeunesse (SAJ) 2016-2021 à partir de ma recherche doctorale intitulée « *Jeunesses, Espaces et Radicalisations : Les aventures ordinaires des jeunes Montréalais.e.s racialisé.e.s* ». Je partirai donc de l'hypothèse suivante : la PQJ 2030 et la SAJ 2016-2021 n'articulent pas la pluralité et la complexité des expériences des jeunes Québécois.e.s, particulièrement celles des jeunes Montréalais.e.s racialisé.e.s au cœur de mon enquête. De plus, alors que ces initiatives de l'État provincial se présentent comme innovantes et en rupture, elles sont plutôt marquées par les continuités dans le contenu théorique et les modalités opératoires. Mon argument se déclinera en deux temps. Je propose tout d'abord de revenir sur les principes de ces initiatives et de les déconstruire ensuite à partir de leurs orientations. L'espace accordé ici me permettra de développer l'esquisse d'une réflexion plus large sur la place des jeunes racialisé.e.s à Montréal (Manai et Kapo, 2017).

La politique québécoise de la jeunesse 2030 est soutenue par trois principes :

1. La reconnaissance du caractère pluriel de la nation québécoise.
2. La promotion des rapports égaux entre les citoyens et les citoyennes.
3. La volonté gouvernementale d'agir de façon cohérente, intégrée et innovante.

Ces trois principes permettent d'approcher ce que Foucault (2004) a nommé la gouvernementalité, soit un mode de régulation caractérisé par son intentionnalité dans l'exercice de gouvernance à partir de la liberté individuelle et du consentement, plutôt

que du contrôle, de l'usage de la force et de la coercition. Les deux premiers principes correspondent aux piliers du nationalisme québécois contemporain, tels que définis par Sirma Bilge (2012) : la diversité, ou le concept vague du vivre-ensemble, et l'équité homme/femme, articulée avec une forme d'homonormativité. Ces lignes discursives ne suffisent pas pour expliquer et comprendre les initiatives gouvernementales dans la mesure où elles justifient certaines rationalités économiques et sociales ambiguës et parfois contradictoires, illustrées par le troisième principe, comme nous le verrons par la suite. En d'autres termes, ces trois principes soulignent moins la valorisation de la diversité et la reconnaissance des droits des minorités, mais ils mettent plutôt en évidence la gestion contraignante du pluralisme au quotidien (Amiriaux et Araya-Moreno, 2014).

Il faut remonter aux années 80 pour comprendre l'élaboration de la PQJ 2030. Elle s'inscrit dans la continuité du premier sommet de la jeunesse du Québec en 1983, de l'année internationale de la jeunesse et des symposiums sur les jeunes et l'emploi au Québec en 1985, qui ont précédé l'adoption de la première politique jeunesse en 2001. Cette dernière traduit une transition dans la gouvernementalité de l'État, caractérisée par la mise en valeur de la créativité, la mobilité et la prise de risque au détriment des avantages de l'État-providence (Boltanski et Chiapello, 2011); cette transition se caractérise aussi par les mouvements de contestation qui l'accompagnent, comme la grève étudiante de 1996 contre l'augmentation des frais de scolarité ou le contre-sommet de Québec en 2000, où certain.e.s jeunes, notamment les plus défavorisé.e.s, ne se sentaient pas représenté.e.s. Le sommet du Québec et de la jeunesse marque pourtant un

passage important dans la mise en œuvre des politiques et des programmes sociaux pour les jeunes Québécois.e.s, notamment en aboutissant à la première politique jeunesse. Cet événement traduit d'ailleurs un autre changement dans le rapport entre l'État et la jeunesse : les jeunes Québécois.e.s et l'État initie un débat ouvert et stimulant dans les années 80, alors que l'administration provinciale se positionne au début des années 2000 comme l'acteur qui définit les normes du dialogue et de l'échange avec les jeunes; ce qui signifie que l'État se réserve le droit de légitimer ou de marginaliser certains discours ou certains acteurs.

Les deux décennies qui suivront se caractérisent par une relation conflictuelle entre l'État et les jeunes Québécois.e.s, entre tensions et incertitudes (voir Boudreau, 2017 sur l'informalisation du rapport entre l'État et ses citoyens). Néanmoins, peu d'analyses tiennent compte de certains éléments qui ont nécessairement eu un impact sur l'élaboration de la PQJ 2030 et la SAJ 2016-2021, surtout si l'on s'en tient à la volonté de cohérence, d'intégration et d'innovation du troisième principe soutenant ces initiatives : la crise des accommodements raisonnables en 2008, le décès de Fredy Vilanueva et l'émeute de Montréal-Nord en 2008, le rapport sur le profilage racial et la discrimination systémique des jeunes racialisé.e.s de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) en 2011, les grèves étudiantes de 2005 et 2012, ou encore le projet de loi sur la Charte des valeurs québécoises en 2013.

Cette politique jeunesse émerge dans ce contexte non exhaustif marqué par des débats, des conflits et des (re)négociations intenses, ainsi que l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement en 2014, avec un mandat clair et précis : la quête de l'équilibre

budgétaire par le biais de coupures et de mesures d'austérité.

Par ailleurs, l'un des éléments les plus intéressants de la PQJ 2030 et la SAJ 2016-2021 reste l'ajout de l'axe 5 sur l'entrepreneuriat et la relève. Plus que l'ajout, c'est peut-être la redondance avec l'axe 4 sur l'emploi des jeunes et l'économie prête à les accueillir qui interpelle. Que signifient concrètement la reconnaissance et le soutien de la démarche entrepreneuriale dans la politique jeunesse du gouvernement québécois?

Cet ajout illustre d'une part la transition des années 90 vers la valorisation de la créativité, la mobilité et la prise de risque, et manifeste d'autre part une tension fondamentale : la tendance à l'individualisation en société dans un contexte de crise permanente de l'imaginaire social du vivre-ensemble. La figure ambivalente de l'entrepreneur est révélatrice de cette tension, tout en étant symptomatique d'une profonde ambiguïté et d'un décalage avec la pluralité des modalités d'être jeune. L'ethnographie que je mène auprès des jeunes Montréalais.e.s racialisé.e.s m'amène en l'occurrence à constater l'accentuation et la pérennisation de l'incertitude dans les parcours de vie, en adéquation avec la relation et le dialogue conflictuels avec les institutions de l'État (école, police, organismes sociaux, etc.).

Ces observations empiriques me permettent aussi d'identifier trois logiques gestionnaires sous-jacentes à l'élaboration de la PQJ 2030 et l'opérationnalisation de la SAJ 2016-2021. Tout d'abord, on peut remarquer que la perspective de l'économie de marché prend le pas sur les approches et les problématiques sociales et politiques plus larges, écartant *de facto* tout un éventail de pratiques et de modalités d'engagement (certaines formes atypiques de bénévolat et de volontariat, d'implication sociale et politique, certaines représentations médiatiques, pratiques culturelles et artistiques, communautaires, etc.).

Ensuite, la PQJ 2030 repose largement sur les valeurs du nouvel esprit du capitalisme (Boltanski et Chiapello, 2011). Or, Pilotta (2016, p. 47) avance que dans une perspective néolibérale, l'économie de marché dépasse largement l'économie politique au sens strict et repose sur les fondements quasi philosophiques suivants : « *You are here for the market, and you should compete* ». Comment la promotion du vivre-ensemble s'articule-t-elle avec l'autonomie, la performance et la compétition? Les orientations présentées dans la politique jeunesse ne donnent pas d'éléments pour répondre à cette question. Enfin, l'entrepreneuriat est présenté comme une solution viable et durable face aux enjeux socioéconomiques contemporains (vieillesse de la population, financement des retraites, etc.), sans pour autant interroger en profondeur son ambivalence. La figure du jeune entrepreneur est une formule qui a déjà été utilisée dans le passé (voir notamment Boltanski et Chiapello, 2011, p. 53), et qui tend à accentuer les inégalités sociales (précarité, exclusion, accès à l'éducation, programmes sociaux, etc.), mais aussi les inégalités raciales (racisme systémique, discrimination, stigmatisation, profilage racial, etc.), tout en étant présentée comme une nouvelle solution dans la PQJ 2030.

En conclusion, cette contribution se veut une invitation à un regard plus critique sur les initiatives proposées à la jeunesse qui se présentent encore trop souvent comme des « formules magiques » ou « clé en main ». Mais, elle se veut aussi une passerelle vers ces jeunes qui ont quitté trop prématurément la conversation, désenchanté.e.s par les affaires publiques, dès le sommet du Québec et de la jeunesse en 2000 et celles et ceux qui les ont suivis par la suite. Enfin, cette contribution a l'ambition d'ouvrir la voie vers un éventail de réalités quotidiennes complexes rencontrées par les jeunes racialisé.e.s qui sont encore trop superficiellement prises en

considération par les travaux sur la jeunesse à Montréal.

## Références

Amiroux, V. et Araya-Moreno, J. (2014). «Pluralism and Radicalization Mind the Gap!», Dans P. Bramadat et L. L. Dawson, (dir.), *Religious Radicalization and Securitization in Canada and Beyond* (pp.92-120). Toronto: University of Toronto Press.

Bilge, S. (2012). « Mapping Québécois sexual nationalism in times of 'Crisis of Reasonable Accommodations' », *Journal of Intercultural Studies*, 33(3), 303-318.

Boltanski, L., et Chiapello, E. (2011). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris: Gallimard.

Boudreau, J.-A. (2017). *Global urban politics : informalization of the state*. Cambridge: Polity Press.

Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris: Savil.

Manai, B. et Kapo, L. (2017). Assignation à participer : quelle place pour les jeunes montréalais? Dans A. Germain, V. Amiroux, et J.-A. Boudreau (dir.), *Le vivre-ensemble montréalais sous la loupe*. Montréal: Atelier 10.

Piketty, T. (2013). *Le Capital Au XXIe Siècle*. Paris: Seuil.

Pilotta, J. (2016). The Entrepreneur as Hero? In V. Berdayes et J. W. Murphy (Eds.), *Neoliberalism, Economic Radicalism, and the Normalization of Violence* (pp. 37-52). New York: Springer.

## Notes

<sup>1</sup> Politique québécoise de la jeunesse 2030

<sup>2</sup> Stratégie d'Action Jeunesse 2016-2021

<sup>3</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

<sup>4</sup> Voir notamment les conclusions de Piketty, 2013 sur la reproduction du capital



# Politiques sociales de jeunesse à Montréal et passage à l'âge adulte : de la territorialisation des interventions pour les jeunes en situation de vulnérabilité

**MARIE DUMOLLARD**

**MARTIN GOYETTE**

*École nationale d'administration publique*

**BENJAMIN WEISS**

*Université de Montréal*

Les politiques sociales de jeunesse constituent des instruments majeurs pour pallier aux difficultés et inégalités rencontrées par les jeunes en situation de vulnérabilité au moment du passage à l'âge adulte (Becquet, 2012; Goyette, Pontbriand et Bellot, 2011). Les mesures qu'elles proposent accompagnent en effet l'autonomisation juvénile, alors que ces jeunes disposent de peu de soutien dans leur environnement immédiat pour cette étape de vie (Goyette, 2012). Elles sont menées au Québec à différents échelons d'intervention et notamment caractérisées par : une tradition libérale promotrice d'une intervention étatique résiduelle dans les trajectoires (des aides financières universelles de dernier recours et la promotion de l'autofinancement); un État social devenu « actif » (Vandenbroucke, 1999) qui fait peser sur les individus en difficulté la responsabilité de leur propre intégration (Lima, 2012); des transformations des modes de production des politiques avec l'ouverture à une multiplicité d'acteurs publics, communautaires et privés (Jobert et Muller, 1987), selon des logiques territorialisées (Goyette et Saulnier, 2015; Richez, 2007).

Alors que peu de travaux se sont intéressés à l'échelon local des politiques sociales de jeunesse au Québec, ce court article analyse spécifiquement les processus de leur définition et de leur mise en œuvre à Montréal et dessine les contours de systèmes locaux d'action

publique pour mieux en comprendre le fonctionnement (Loncle, 2011). Il découle de la recherche « Transitions des jeunes en contexte de vulnérabilité et injonction à l'autonomie : soutiens offerts en ville et région » qui questionne l'adéquation entre les pratiques rattachées aux politiques sociales de jeunesse et les parcours de jeunes en situation de vulnérabilité. Sur la base d'une étude de cas multiples de systèmes locaux d'action publique urbains et ruraux québécois, les résultats qualitatifs et préliminaires ici présentés sont circonscrits à deux territoires urbains montréalais pour lesquels la collecte de données a été complétée. Ils sont issus d'une analyse documentaire et de quinze entrevues avec des chefs de projet, organisateurs communautaires ou encore intervenants sociaux institutionnels et communautaires.

## De la diversité des réalités d'action montréalaises

Le premier terrain, en mutation démographique, comporte une population jeune en forte expansion et connaît une nouvelle vague d'immigration maghrébine. La politique de jeunesse y est en cours de définition autour d'un collectif d'acteurs porteur d'une dynamique partenariale nouvelle : mutualisation des ressources, sensibilisation des élus municipaux à l'importance de la question jeunesse et déploiement de projets collectifs. Le défi est l'harmonisation des interventions locales dans le cadre institutionnalisé d'un projet prévention de la délinquance et de la radicalisation nouvellement financé par le ministère de la Sécurité publique. Cependant, le constat est celui d'un défaut de leadership fort et organisé pour étendre le partenariat, la quasi-absence du secteur institutionnel à la table des concertations et un

manque de services, institutionnels et communautaires, spécifiques aux jeunes, notamment les plus vulnérables.

Sur le second terrain, la politique de jeunesse s'articule autour de l'enjeu de l'itinérance. La formalisation ancienne d'un partenariat au sein d'instances de concertation témoigne de la volonté de créer une dynamique locale autour du secteur communautaire, pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse collective. Elle illustre également la préoccupation d'assurer la continuité et la cohérence d'une offre de services foisonnante pour les jeunes en situation de vulnérabilité. Cependant, l'absence d'un fort leadership et la mise en concurrence financière des organismes rendent ardue la coordination de tous ces services.

Malgré cette offre de services différenciée – un territoire en manque de services jeunesse spécialisés, un autre où ils sont nombreux, le constat est, dans les deux cas, celui de liens fragiles établis avec les jeunes. Dans le premier, ils circulent sur le territoire sans fréquenter les services inadaptés à leurs besoins, voire inexistantes. Dans le second, ils circulent entre les nombreux services jusqu'à obtenir satisfaction à leurs demandes, sans créer de lien continu avec des intervenants et en complexifiant l'apprentissage de l'autonomie.

## Inégalités d'offre de services et structure des politiques publiques

Ces résultats renvoient au caractère disparate, voire inégal, des politiques de jeunesse au niveau local (Loncle, 2013) en l'étudiant dans le cas spécifique du Québec. Ils témoignent également d'une mise en cohérence complexe de ces interventions locales, au regard d'un

contexte de politiques publiques considéré comme paralysant pour les structures de terrain. Cela s'illustre notamment par trois paramètres : un manque d'adaptation des cadres des politiques publiques provinciales et régionales aux réalités territoriales; la faible disponibilité des intervenants de terrain à s'inscrire dans une démarche collaborative à la suite des réformes du secteur institutionnel des services sociaux (et aux coupures en moyens humains et financiers associées); la mise en concurrence de structures en théorie partenaires, mais toutes en recherche de fonds, au regard du contexte de restrictions budgétaires et des transformations des modalités de financement des organismes communautaires (par projets plutôt que par services).

Ces analyses renvoient finalement aux effets de structure sur le développement des politiques publiques locales et, par extension, sur les liens établis avec les jeunes en situation de vulnérabilité. Les réponses partenariales permettent la traduction des politiques publiques de niveaux provincial et régional en des actions territoriales concrètes.

Une tension s'exprime alors entre l'affirmation de la singularité des systèmes locaux d'action publique, en matière d'intervention sociale et la marge de manœuvre du terrain limitée par les politiques publiques.

Cependant, force est de constater que les implications de ces politiques semblent avoir un effet structurant plus grand sur l'activité des structures institutionnelles et communautaires de terrain que les priorités locales d'intervention ou le recensement des besoins des jeunes accompagnés. Une tension s'exprime alors entre l'affirmation de la singularité des systèmes locaux d'action publique, en matière d'intervention sociale (Andreotti, Mingione et Polizzi, 2012) et la marge de manœuvre du terrain limitée par les politiques publiques.

En conclusion, ces deux portraits locaux renseignent sur la manière dont sont définies et mises en œuvre territorialement des priorités d'action jeunesse au Québec et sur les sources qui complexifient ces processus. Ils ouvrent la voie à une analyse sur les interactions entre ces politiques et les jeunes eux-mêmes pour mieux comprendre les interactions entre ces déclinaisons locales des politiques de jeunesse et les trajectoires juvéniles.

### Références

Andreotti, A., Mingione, E., et Polizzi, E. (2012). «Local Welfare Systems: A Challenge for Social Cohesion». *Urban Studies*, 49(9), 1925-1940.

Becquet, V. (2012). «Les jeunes vulnérables» : essai de définition. *Agora débats/jeunesses*, 62(3), 51-64.

Goyette, M. (2012). «Réseaux sociaux des jeunes en difficulté. Impacts sur les transitions à la vie adulte». *Les Cahiers Dynamiques*, 55(2), 39-48.

Goyette, M., Pontbriand, A. et Bellot, C. (2011). *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concept, figures et pratiques*. Québec: Presses universitaires du Québec.

Goyette, M., et Saulnier, M. (2015). «Implantation territorialisée de la politique de la jeunesse au Québec», Dans M. Bresson, F. Colomb, et G. Jean-François (dir.), *Les territoires vécus de l'intervention sociale* (pp.49-58). Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion.

Jobert, B., et Muller, P. (1987). *L'État en action, politiques publiques et corporatisme*. Paris: Presses universitaires de France.

Lima, L. (2012). «Les jeunes vulnérables : laboratoire de l'État social actif? », Dans F. Labadie (dir.), *Inégalités entre jeunes sur fonds de crise. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse* (pp. 184-198). Paris: La documentation française.

Loncle, P. (2011). «La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique», *Sociologie*, 2(2), 129-147.

Loncle, P. (2013). «Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants». *Agora débats/jeunesses*, 64(2), 7-18.

Richez, J.-C. (2007). «Territorialisation des politiques de jeunesse», *Agora débats/jeunesses*, 43(1), 4-10.

Vandenbroucke, F. (1999). *L'État social actif : une ambition européenne*. Exposé Den Uyl, Amsterdam, 13 décembre 1999.

### Notes

<sup>1</sup> CRSH 2013-2017. Chercheur principal : M.Goyette. Co-chercheur.e.s : C.Bellot, E.Castillo-Gonzalez, A.Fontaine, M.Gauthier, E.Jimenez, P.LebLANC, P.Loncle, M.Molgat, G.Turcotte.

<sup>2</sup> Territoires des anciens Centres locaux de santé et de services sociaux.

<sup>3</sup> Réforme de santé et des services sociaux, 2015 ; réforme de l'aide sociale, 2016.

# Disparités territoriales en matière d'éducation : quel rôle pour les administrations locales et régionales ?

**JEAN-GUILLAUME SIMARD**  
**MICHAËL GAUDREULT**  
ÉCOBES – Recherche et transfert

**ISABELLE MORIN**  
Université du Québec à Chicoutimi

La réussite et la persévérance scolaires s'affirment de plus en plus comme un enjeu de développement des communautés, les impacts du décrochage scolaire étant nombreux et variés (Groupe d'action sur la réussite et la persévérance scolaires, 2009). Si l'analyse des facteurs de persévérance et de réussite scolaires reste fortement polarisée autour du contexte rapproché du jeune (école et famille), de plus en plus d'études s'intéressent au milieu de vie du jeune comme cadre d'analyse (Crowder et South, 2003). Ainsi, le lieu de résidence influencerait de différentes manières les parcours scolaires des jeunes et serait considéré comme un des facteurs de la réussite et de la persévérance scolaires (Rumberger et Lim, 2008). Mais quels sont les facteurs territoriaux associés à réussite éducative des jeunes ?

## Les disparités territoriales d'éducation au Québec

La plateforme de cartographie interactive CartoJeunes.ca est un outil permettant de représenter des données sur les parcours scolaires des jeunes Québécois. Grâce à cette plateforme, il est possible de cartographier différents indicateurs scolaires (secondaire et postsecondaire) et socioéconomiques, et ce, pour divers découpages géographiques québécois et plusieurs périodes. Les données scolaires, provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, sont compilées par territoires administratifs et non par établissements scolaires ou encore pas commissions scolaires comme c'est le cas dans les publications

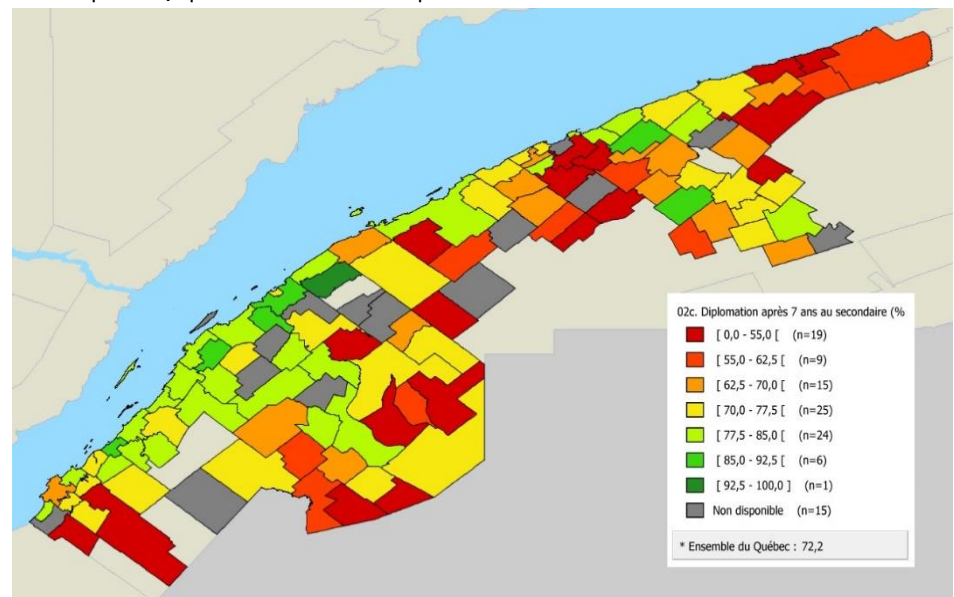
officielles du ministère. En s'attardant aux milieux de vie des jeunes, CartoJeunes jette un regard complémentaire sur les questions de parcours scolaires et de conditions de vie.

D'importantes disparités de scolarisation existent au Québec, souvent au sein même d'une municipalité régionale de comté (MRC). Ces disparités, qui sont observables par

exemple au sein des municipalités de la région du Bas-Saint-Laurent où les taux fluctuent entre 40 % et 93 % (figure 1), soulèvent la question du rôle joué par le territoire dans la dynamique de la réussite éducative.

complexe et appelle à une lecture plurielle se référant à des éléments de contexte liés à la structure économique et à l'offre, à la qualité des services et à leur éloignement par exemple.

**Figure 1** : Taux de diplomation et de qualification après 7 ans au secondaire, municipalités du Bas-Saint-Laurent, cohortes de 2002 à 2005, tous réseaux confondus, sexes réunis.



Source des données : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

exemple au sein des municipalités de la région du Bas-Saint-Laurent où les taux fluctuent entre 40 % et 93 % (figure 1), soulèvent la question du rôle joué par le territoire dans la dynamique de la réussite éducative.

## Les facteurs territoriaux de la réussite et de la persévérance scolaires

Jusqu'à présent, les études portant sur l'analyse du lieu de résidence du jeune en lien avec sa diplomation se sont principalement structurées autour de variables de revenu et de composition des familles (Brooks-Gunn et coll., 1993; Anderson et coll., 2014). Le milieu de vie des jeunes est toutefois beaucoup plus

La géographie sociale offre une définition qui met de l'avant les différentes dimensions constitutives du territoire : économique, sociale, environnementale, politique, etc. Ainsi, le territoire « témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité. » (Di Méo, 1998 : 107). Tel que défini, le concept de territoire permet d'explorer de nombreuses facettes du milieu de vie des jeunes à travers des dimensions

complémentaires, interdépendantes, dynamiques et évolutives.

Le présent projet de recherche, s'appuyant sur cette conception du territoire, s'intéresse donc au rôle de l'espace dans la dynamique de la réussite éducative. Les objectifs étaient d'identifier les facteurs territoriaux les plus fortement associés à la diplomation des jeunes au secondaire et de proposer une synthèse des atouts et des défis d'un territoire en lien avec la persévérance scolaire des jeunes. Le projet, mené à l'échelle des MRC du Québec, utilisait la méthode de régression linéaire multiple pour différentes composantes du territoire. Ce sont 172 variables qui ont été explorées en lien avec les conditions de vie, l'occupation de l'espace, la diversité ethnoculturelle, la composition des familles ainsi que le marché de l'emploi. Ces variables ont été sélectionnées parce qu'elles témoignaient de liens empiriques ou encore théoriques avec la réussite et la persévérance scolaires (Simard et Morin, en évaluation).

Les résultats soulignent deux éléments principaux. Le premier confirme à l'échelle des territoires certains facteurs individuels et familiaux déjà connus pour leur lien avec la réussite éducative. Les résultats de l'étude démontrent que, sur le territoire d'une MRC, une importante proportion de familles monoparentales, de logements surpeuplés, d'adultes sans diplôme et d'autochtones est associée à une plus faible diplomation des jeunes du secondaire résidant sur ce territoire.

**Les acteurs non traditionnels de l'éducation que sont les municipalités et les MRC sont appelés à jouer un rôle dans la dynamique complexe de la réussite éducative.**

Un deuxième élément met de l'avant l'incidence d'indicateurs territoriaux sur la dynamique de la diplomation au secondaire et qui n'avaient pas ou peu été explorés dans les études antérieures. Les analyses ont pu mettre en évidence l'influence de deux composantes territoriales : la composition du marché de l'emploi (taille des entreprises, domaines d'emploi) et l'occupation de l'espace (distance des cégeps).

### **Quel rôle pour les administrations locales et régionales dans la réussite éducative ?**

Les résultats de la recherche pointent en direction de thématiques, telles que le logement ou encore la gestion des services et des équipements publics, qui sont des champs de compétences des administrations locales et régionales. Que ce soit dans la gestion de services publics tels que les bibliothèques et les centres sportifs ou encore dans le développement communautaire, culturel ou de loisirs (ex. structuration de services d'aide aux familles et aux jeunes), les MRC et les municipalités peuvent être des intervenants d'importance dans la mise sur pied de dispositifs ou de programmes visant la réussite et la persévérance scolaires de leurs jeunes. Également, les résultats de la recherche pointent en direction de l'importance du logement dans la dynamique de la réussite éducative. Les MRC sont directement impliquées dans la planification et la construction de logements sociaux à travers le Fonds de développement du logement social et peuvent donc intervenir afin de répondre aux besoins de leurs citoyens en cette matière.

Ainsi, les acteurs non traditionnels de l'éducation que sont les municipalités et les MRC sont appelés à jouer un rôle dans la dynamique complexe de la réussite éducative. De concert avec une multitude d'intervenants (éducation, santé, communautaire, développement économique), les MRC peuvent agir concrètement pour la réussite éducative et s'inscrire ainsi dans une approche

écosystémique reconnaissant l'influence mutuelle des différents systèmes dans lesquels gravite le jeune.

### **Conclusion**

Une prise de conscience des disparités territoriales est nécessaire de la part des administrations locales et régionales, d'autant plus que ces disparités influencent, que ce soit directement ou encore indirectement, la réussite éducative (Anderson et coll., 2014). Il serait utopique toutefois de penser qu'une MRC ou encore une municipalité peut modifier l'état de son parc immobilier ou encore réduire la part des familles monoparentales sur son territoire. Ainsi, l'objectif n'est pas de changer la situation, mais plutôt d'aider les milieux à contourner les limites imposées par le territoire, par exemple, en mettant sur pied des programmes favorisant l'accès aux équipements sportifs ou encore en soutenant des services d'aide à la lecture dans les bibliothèques pour les parents et leurs enfants.

### **Références**

- Anderson, S. et coll. (2014). « Exposure to Neighborhood Affluence and Poverty in Childhood and Adolescence and Academic Achievement and Behavior », *Applied Developmental Science*, 18 (3), 123-138.
- Brooks-Gunn, J. et al. (1993). « Do Neighborhoods Influence Child and Adolescent Development? », *American Journal of Sociology*, 99 (2), 353-395.
- Crowder, K. et South, S. (2003). « Neighborhood distress and school dropout: the variable significance of community context », *Social Science Research*, 32 (4), 659-698.
- Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*. Paris : Éditions Nathan.
- Rumberger, R. et Lim, S. (2008). *Why Students Drop Out of School: A Review of 25 Years of Research*. California Dropout Research Project - Report #15, Santa Barbara : University of California



Sastry, N. et Pebley, A. (2010). « Family and neighborhood sources of socioeconomic inequality in children's achievement », *Demography*, 47 (3), 777-800.

Groupe d'action pour la persévérance et la réussite scolaires (2009). *Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*, 67 p.

Simard, J.-G. et Morin, I. (2017). « Espace et persévérance scolaire : une démarche d'opérationnalisation du concept de territoire », *L'espace géographique*, Soumis juin 2017, 15 p.

## Inégalités d'accès aux programmes d'emploi pour les jeunes au Canada, en France et en Argentine : des choix de société?

MARÍA EUGENIA LONGO

JOHANNA CARDONA

EVE DESROCHES-MAHEUX

Institut nationale de la recherche scientifique

Depuis les années 1980, dans les pays occidentaux, la flexibilisation de l'emploi (Mercure, 2001) s'est constituée comme levier pour la création des emplois « atypiques » dont les caractéristiques – statut, type de contrat, durée, temps de travail, protections sociales – ne correspondent plus au paradigme salarial d'auparavant (Bernier et Vultur, 2013). La main-d'œuvre jeune est fortement affectée par ces emplois et la précarité qu'ils entraînent souvent, suscitant toute une série d'interventions de la part des États pour y remédier (Jobert, 1994; Muller, 2011). Ces phénomènes s'étendent à l'échelle globale et prennent des formes diverses en fonction du contexte national (Barbier, 2005). Cet article présente une analyse préliminaire des données d'une recherche comparative (financée par le FROSC) qui vise à dresser un portrait des représentations des « problèmes » liés à l'emploi et des normes sociales aux fondements des politiques publiques ayant pour public cible les jeunes dans trois contextes nationaux. Les résultats sont issus d'une analyse documentaire des programmes touchant directement ou indirectement l'emploi des jeunes au Canada, en France et en Argentine depuis la fin des années 1990. Le corpus analysé impliquait : 25 programmes au Canada; 36 programmes en France et 24 programmes en Argentine (voir tableau 1). Les documents sont ici outil pour comprendre la réalité prescriptive et normative des politiques publiques (May, 2001).

### Quelles barrières à l'accès ou au maintien dans l'emploi des jeunes?

Commençant par les bilans qui sont dressés – dont les derniers rapports font évidence – les pays diagnostiquent des problèmes assez similaires en ce qui concerne l'emploi des jeunes, notamment : le manque d'information; le manque de valorisation (les stéréotypes des employeurs); difficultés structurelles du marché du travail (chômage); le manque de protections (précarité, informalité); le manque de formation ou diplôme (décrochage); le manque de préparation (absence des compétences essentielles, numériques, linguistiques, d'expérience, non-adéquation diplôme-emploi); le manque d'inclusion (discrimination, capital social, santé, conditions de vie, pauvreté, revenus); ou le manque de ressources essentielles (infrastructure fondamentale). Bien évidemment, il existe des différences à l'égard des situations concrètes dans chaque pays, par exemple le Canada connaît peu le problème du chômage chez les jeunes – sauf pour certaines catégories, comme les autochtones ou les plus vulnérables – , tandis qu'il constitue un enjeu clé pour la jeunesse française. En Argentine, pour sa part, le problème de la précarité est crucial et prend la forme d'emploi informel.

Face à ces diagnostics, les gouvernements ont mis en place différents types de mesures et programmes pour compenser les problèmes mentionnés. Organisés par leurs principaux objectifs énoncés – et sans réduire l'intervention de l'État à elles – nous pouvons observer quelques tendances. Par exemple, l'importance que donne le Canada à la qualification et

à la formation; la France à la création d'emploi à travers des subventions salariales, du mentorat et de l'accompagnement; et l'Argentine à la sécurisation des revenus ainsi qu'à la protection sociale – pour toute la population et pas seulement les jeunes – dans un contexte très étendu d'informalité du travail. Par ailleurs, un programme peut mettre en place simultanément différents types de mesures. Nous voyons également apparaître différentes modalités de l'action publique en fonction du nombre de programmes (moindres programmes remplissant plusieurs fonctions par exemple en Argentine; ou un plus grand nombre des programmes en France, davantage focalisés sur certains objectifs mieux remplis). Enfin, un même type de mesure en fonction du contexte national prend différentes formes. Au Canada, par exemple, l'attribution de revenus s'offre majoritairement sous la forme de prêts ou bourses; en France elle prend la forme d'allocation ou d'aide financière; tandis qu'en Argentine, on parle plutôt de droits et de bénéfiques souvent sans contre-prestation.

### Quelles priorités construisent et prescrivent les politiques?

En prenant une autre avenue, voire en analysant les mots les plus fréquents au sein de ces mêmes programmes, nous avons commencé à expliciter des priorités davantage implicites au sein des politiques. Si on les regarde selon le pays, les résultats montrent par exemple la dominance du terme « compétences » dans les programmes canadiens (marquant un contraste important avec les priorités des autres pays). Le développement de « compétences »



(essentielles, personnelles, nouvelles, numériques, professionnelles, spécialisées, d'employabilité...) est l'objectif principal des politiques qui touchent les jeunes et l'emploi. Le terme « travail » apparaît aussi, mais en référence à l'expérience de travail, dont la préoccupation reste paradoxale au sein d'une population juvénile qui commence à travailler très tôt par rapport aux autres contextes nationaux. Le terme « emploi » est réservé pour parler des subventions aux employeurs, le situant donc du côté de la demande du travail plutôt que de l'offre (des travailleurs). Ce terme ne vient pas à poser les bases de la qualité du travail et ne parle pas du type d'emploi. Le terme « formation » est récurrent, mais – comme pour les programmes argentins – est davantage au service du travail. Se faisant, on se réfère à la formation professionnelle, technique et adaptée aux compétences demandées par les entreprises. Une curiosité émerge par ailleurs dans ce contexte avec la récurrence du terme « temps » (et non de « durée » comme au sein des programmes français). Celui-ci fait référence au temps des études et du travail (temps plein/partiel) et apparaît comme définitoire de l'admissibilité aux programmes.

Nous observons au sein des programmes français, la dominance du terme « emploi », qui devient cette fois l'objectif principal des politiques, et de tout accompagnement – continu, personnalisé, renforcé, adapté, global – qu'elles mettent en place. Il sert également à mettre l'accent sur les formes d'emplois (salarie, à temps plein, pérenne, durable, stable, sécurisée...). Avant tout, l'emploi créé doit être de qualité et s'inscrire sous la norme salariale typique. Le terme « formation » apparaît pour atteindre les objectifs d'emploi. En effet, pas d'emploi sans lien à une formation (n'importe laquelle), car même avant l'emploi, la formation est un principe, un droit, un effort. Le terme « contrat », troisième en importance, émerge par la tradition contractualiste française transformant paradoxalement

la plupart des dispositifs d'insertion en « contrats » (voir tableau 1). « Paradoxalement » car l'idée de contrat présuppose l'égalité, la liberté et la confiance entre les parties qui contractent : mais comment imaginer cela pour des jeunes vulnérables ou des jeunes chômeurs? Ce terme légitime en même temps l'intervention de l'État en ce qui concerne les relations professionnelles. En contexte français, il existe une autre matrice soulignée par la fréquence du terme « insertion », qui sous-entend « le système » (emploi-formation-intégration sociale) dont les parts sont difficilement imaginables de manière isolée. Le terme « travail » apparaît ensuite pour parler des formes concrètes d'exercice de l'activité, en particulier, ses formes temporelles : du temps de travail, des horaires, des rythmes, et surtout de la durée du travail et du contrat.

En Argentine on observe la récurrence du terme travail », associé à la création des postes ainsi qu'au travail comme droit des personnes, culture et capacité humaine intrinsèque, malgré la diversité de ses formes ou de sa qualité. Ce terme fait très souvent référence à la dimension collective et à la capacité des communautés à s'organiser pour produire des revenus et ressources essentielles. Les termes « social » et « développement » apparaissent

**Ces mesures avec leurs priorités, définissent donc les populations officiellement considérées « admissibles », et établissent en même temps celles qui ne le sont pas, reflétant la marginalisation ou l'exclusion de certains groupes.**

fréquemment comme matrice soulignant la responsabilité des politiques d'emploi – dans une société avec une forte tradition salariale – de contribuer à l'inclusion sociale, à l'intégration, et/ou à la sécurité sociale.

La dimension de l'apport collectif du travail est très présente dans les textes de politiques argentines. Ces énoncés sont à mettre en lien avec certaines politiques d'inclusion des deux dernières décennies qui ont créé des postes de travail sans toujours rejoindre les objectifs de qualité des politiques d'emploi. Le terme « emploi » apparaît donc seulement troisième et sert fréquemment à prescrire l'idéal du travail, associé à la qualité et la protection sociale, et des objectifs généraux des politiques. Le terme « formation » apparaît seulement au service de l'emploi, c'est avant tout la formation professionnelle et des certifications à encourager par les politiques.

## Conclusion

À travers les choix des mesures de la part des gouvernements, il est possible de commencer à saisir ce que Lima (2016) appelle les « normes de la solidarité sociale » à l'égard des jeunes et de leurs problèmes d'emploi. Outre les critères qui agissent comme des « faits générateurs de droits » (manque de qualification ; d'expérience professionnelle ; de travail; de sécurité sociale de base ; l'âge, la citoyenneté) ces normes ont des conséquences sur les populations cibles, mettant en évidence des priorités, entre groupes ou catégories sociales. Ainsi, pour la France et l'Argentine, dont le chômage constitue un problème important, le terme emploi est souvent rattaché à la création d'emploi et de postes de travail.

Ensuite, tandis que les programmes français ciblent leurs efforts d'insertion envers les « jeunes », les programmes argentins, eux, s'adressent d'abord aux « travailleurs », adultes et jeunes. Pour

leur part, les programmes canadiens ciblent les étudiants ou les bénéficiaires de formation. Dans les trois contextes nous voyons apparaître le terme « personnes », associé à des difficultés qui dépassent le domaine de l'emploi (les jeunes pauvres en Argentine ; les jeunes décrocheurs et éloignés de l'emploi en France ; les jeunes autochtones au Canada). Ces mesures avec leurs priorités, définissent donc les populations officiellement considérées « admissibles », et établissent en même temps celles qui ne le sont pas, reflétant la marginalisation ou l'exclusion de certains groupes.

## Références

Barbier, J.-C. (2005). « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue française de sociologie*, 46(2), 351-371.

Jobert, B. (1994). *Le tournant néolibéral en europe*. L'Harmattan, Paris.

Lima, L. (2016). *Pauvres jeunes. Enquête au coeur de la politique sociale de jeunesse*, Nîmes : Éditions Champ social, Coll. « Questions de société ».

May, Tim. (2001). « Documentary research: excavations and evidence. » In *Social Research: Issues, Methods and Process, 3rd edition*, (175-199). Buckingham, UK: Open University Press.

Mercure, D. (2001). « Nouvelles dynamiques d'entreprise et transformation des formes d'emploi. Du fordisme à l'impartition flexible », dans Bernier J. et coll. (dir.), *L'Incessante évolution des formes d'emploi et la stagnation des lois du travail* (pp. 5-20.). Québec. : Presses de l'Université Laval.

Muller, P. (2011). *Les politiques publiques*. Paris : PUF. Warin P. 2006. *L'accès aux droits sociaux*, PUG, Grenoble.

Vultur, M. et Bernier, J. (2013) «Inégalités structurelles et inégalités fractales dans le contexte postfordiste du marché du travail », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 47, mis en ligne le 13 février 2013, consulté le 07 septembre 2015. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1877>

## Notes

<sup>1</sup> Au Canada: EDSC (2017). **13 ways to modernize youth employment in Canada: strategies for a new world of work**. Emploi et Développement Social du Canada (EDSC). Her Majesty the Queen in Right of Canada. En France : Marine Boisson-Cohen; Hélène Garner; Philippe Zamora (rapporteurs). L'insertion professionnelle des jeunes. Rapport préparé en concertation avec le groupe de travail composé des représentants de huit organisations patronales et syndicales ainsi que de quatre organisations de jeunesse. 2017. En Argentine : Vezza, Evelyn; Bertranou, Fabio. Un nexo por construir: jóvenes y trabajo decente en Argentina: radiografía del mercado de trabajo y las principales intervenciones. Buenos Aires: Oficina de País de la OIT para la Argentina, 2011, 86 p.

<sup>2</sup> Il est possible de se servir d'une telle fonction de fréquence uniquement si on recontextualise qualitativement ces mots, tout en les analysant d'ensemble, et en revenant à chaque fois où les mots ont été mentionnés dans un texte. C'est cela qui a été fait dans cette analyse.

<sup>3</sup> La durée importe également dans un pays où le chômage de longue durée est très élevé (28% chez les jeunes français en 2015, seulement 5% chez les jeunes canadiens).

Tableau 1. Liste de programmes en cours d'analyse

CANADA	FRANCE	ARGENTINE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connexions Compétences</li> <li>• Objectif carrière</li> <li>• Emplois d'été Canada</li> <li>• Odyssee</li> <li>• Explore</li> <li>• Destination clic (français)</li> <li>• SCC-Forum</li> <li>• SCC-Compétences essentielles</li> <li>• SCC-Semaine nationale des métiers spécialisés et de la technologie</li> <li>• Initiative de stages internationaux pour jeunes autochtones (SIJA)</li> <li>• Futurpreneur Canada : Financement</li> <li>• Futurpreneur Canada : Financement + Mentorat</li> <li>• Futurpreneur Canada : Mentorat</li> <li>• Guichet d'emplois</li> <li>• Subvention canadienne pour l'emploi (EDSC)</li> <li>• Programme de protection des salariés</li> <li>• Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE)</li> <li>• Programme d'emploi pour étudiants</li> <li>• Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ)</li> <li>• Cibléétudes</li> <li>• Programme Bold Eagle</li> <li>• Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (SFCEA)</li> <li>• Blade Runners</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'apprentissage</li> <li>• Alternance</li> <li>• Contrat de professionnalisation</li> <li>• Crédit formation individualisé</li> <li>• Contrat emploi solidarité</li> <li>• Programme de parrainage</li> <li>• Écoles de la deuxième chance</li> <li>• Trajet d'accès à l'emploi</li> <li>• Plan de cohésion sociale</li> <li>• Contrat d'avenir</li> <li>• Contrat d'accompagnement dans l'emploi</li> <li>• Insertion par l'activité économique</li> <li>• Entreprise d'insertion</li> <li>• Les ateliers et chantiers d'insertion</li> <li>• Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)</li> <li>• EPIDE</li> <li>• Contrat d'autonomie</li> <li>• Fonds départemental d'insertion</li> <li>• Plan agir pour la jeunesse</li> <li>• rSa Jeunes</li> <li>• Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi</li> <li>• Emploi d'avenir</li> <li>• "Objectif formation-emploi" pour les jeunes décrocheurs</li> <li>• Politique priorité jeunesse : 47 mesures</li> <li>• Contrat de génération</li> <li>• Garantie jeunes</li> <li>• Contrat starter</li> <li>• Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes</li> <li>• Projet initiatives jeunes création d'entreprise</li> <li>• Entreprise de travail temporaire d'insertion</li> <li>• Aide TPE jeunes apprentis (En lien avec alternance)</li> <li>• Prime d'activité</li> <li>• Compte personnel d'activité</li> <li>• Aide à la recherche du premier emploi</li> <li>• Mission locale</li> <li>• Revenu contractualisé d'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jóvenes con futuro</li> <li>• Jóvenes con mas y mejor trabajo</li> <li>• PROGRESAR</li> <li>• Programa De Inserción Laboral-Tres líneas de implementación. sector privado</li> <li>• Jóvenes emprendedores rurales</li> <li>• Programa Capital Semilla-Programa para el desarrollo de jóvenes emprendedores</li> <li>• Programa de Jóvenes Fase I y II (Programa de Educación Media y Formación para el Trabajo para Jóvenes)</li> <li>• Practicas profesionalizantes</li> <li>• Programa Nacional del Empresario joven</li> <li>• Programa Nacional De Trabajo Decente Argentina 2004-2007</li> <li>• Programa de Trabajo Decente por País-Argentina 2008-2011</li> <li>• 3er Programa de Trabajo Decente por País-Argentina 2012-2015</li> <li>• Plan integral de empleo "más y mejor trabajo"</li> <li>• Seguro de capacitación y empleo</li> <li>• Programa Construir empleo</li> <li>• Programa empleo independiente y entramados productivos locales</li> <li>• Programa de Empleo Comunitario</li> <li>• Plan nacional de desarrollo local y economía social "manos a la obra"</li> <li>• Plan nacional de economía social "Crear y crear"</li> <li>• Programa: Ingreso social con trabajo-Argentina Trabaja</li> <li>• Ellas hacen</li> <li>• Argentina Trabaja, enseña y aprende</li> <li>• Proyectos manos a la Obra</li> <li>• Emprendedores de Nuestra tierra</li> <li>• Programa: Monotributo Social</li> </ul>